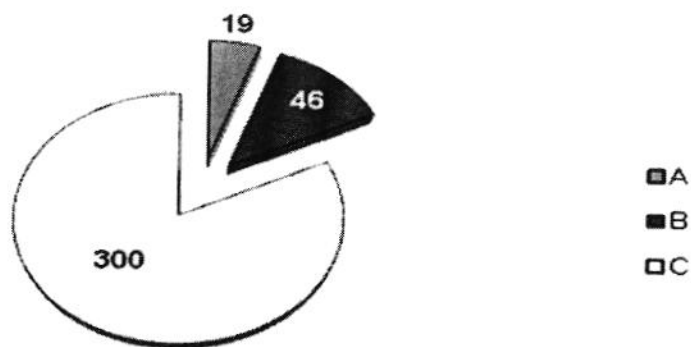


PERSONNEL TITULAIRE PAR CATEGORIE



*Le personnel titulaire représente 365 agents sur un effectif total de 408 personnes (correspondant à la masse salariale du tableau précité).

4 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65 : +96 210 EUROS

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations, ou aux établissements publics et diverses indemnités. Ce montant passe de 3,883 M€ à 3,979 M€ soit une hausse de 2,48 %.

- Etudes surveillées pour le personnel enseignant : +3 000 euros.
- Subvention d'équilibre pour le budget annexe de la restauration : +59 003 euros (perte de la livraison de repas aux écoles privées)
- Subventions aux associations : +12 339 euros dont 11 000 euros aux centres sociaux.
- Participations aux écoles privées : +16 000 euros.

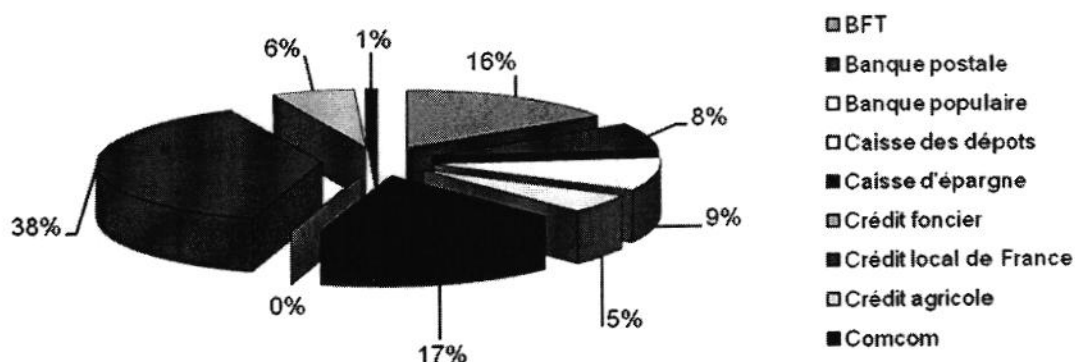
5 CHARGES FINANCIERES : CHAPITRE 66 : +1,70% soit 21 000 euros.

Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers des prêts du budget annexe de la maison du peuple soit 51 000 euros. Si l'on retraits les frais financiers, pour ne conserver que ceux de la ville, ces derniers baissent de 2,25%.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours au 31/12/ en M€	30 001	30 608	30 007	29 646	29 541	29 307	29 472	32 217	34 228 (dont 1070 MP)

Au 1^{er} janvier 2016, la structure de la dette de la ville est répartie comme suit : 96,86 % en taux fixe et 3,14% en taux indexé. Le taux moyen de la dette est de 3,81 %, capacité de désendettement : 13 ans et un mois. Nos partenaires financiers sont au nombre de huit.

REPARTITION ENCOURS EN M€ AU 01/01/2016 PAR PRETEUR



6 CHARGES EXCEPTIONNELLES : CHAPTIRE 67 : 465 750 euros soit -400 868 euros.

Ce chapitre enregistre les subventions d'équilibre des budgets annexes, qui ne comprend en 2016 que le montant de 437 250 euros correspondant à la subvention versée au budget annexe du parking capelle.

Ce chapitre enregistre également la subvention d'équilibre au SOM Natation dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP), celle-ci est maintenue à 20 000 euros.

IV LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AU BUDGET PRIMITIF 2015.

CHAPITRES		BP 2015	BP 2016	EVOLUTION
70	Produits des services	1 324 580,00	1 081 360,00	-18,36%
013	Atténuations de charges	517 232,00	524 000,00	1,31%
73	Impôts et taxes	18 481 820,00	20 909 177,00	13,13%
74	Dotations et subventions	5 795 294,00	5 416 513,00	-6,54%
75	Autres produits de gestion	764 408,00	934 440,00	22,24%
77	Produits exceptionnels	204 280,00	250 400,00	22,58%
TOTAL DES RECETTES REELLES		27 087 614,00	29 115 890,00	7,49%

2 PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70

Dans ce chapitre se cumulent toutes les recettes liées aux activités des services faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers (ex : piscine, musée, bibliothèque, etc...).

Les recettes liées aux deux budgets annexes (billetterie pour la maison du peuple et la facturation des usagers pour les centres) viennent abonder ce chapitre.

Quelques exemples :

Centre de loisirs :	+ 49 000 €
Théâtre de la maison du peuple :	+110 000 €

3 IMPOTS ET TAXES : CHAPITRE 73

La prévision de recettes 2016 des impôts directs locaux est basée sur la notification des rôles de 2015 auxquels s'ajoutent les bases de la taxe d'habitation des logements vacants, les bases des locaux sortant de l'exonération de deux ans, le tout revalorisé de 1% comme décidé par l'Etat et affecté d'un taux en augmentation de 11,80%.

Le produit attendu s'élève à la somme de 16 376 600 euros.

Taxes	Bases des rôles 2015	Bases	Bases	TOTAL	Bases 2015 revalorisées 1%	Taux	Produit attendu	Evolution des bases		
		Taxe habitation logements vacants estimée		BASES				hors revalorisation	taux 11,80%	Produit attendu 14,79%
Taxe d'habitation	31 976 033	1 600 000		33 576 033	33 911 793	19,06%	6 463 588	5,00%	21,31%	7 226 603
Taxe foncière bâti	27 250 100		150 000	27 400 100	27 674 101	28,98%	8 019 954	0,55%	32,40%	8 966 409
Taxe foncière non bâti	118 728			118 728	119 915	139,17%	166 886	0,00%	155,60%	186 588
TOTAL							14 650 428		TOTAL	16 379 600

En M€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits fiscaux	11 747	12 164	12 438	12 911	13 252	13 633	13 780	14 165	16 376

Sont inscrits dans ce chapitre :

- L'attribution de compensation versée par la communauté de communes liée aux transferts de compétences, celle-ci est inchangée soit 2 554 000€.
- La dotation de solidarité : variable d'ajustement qui reste inchangée 679 260 euros qui pourrait évoluer pour l'avenir avec le produit généré par le centre commercial La Capelle.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité, elle est inchangée et s'élève à 460 000 euros.
- La taxe additionnelle relative aux droits de mutation est maintenue à 400 000 euros compte tenu du contexte immobilier stagnant.

Evolution des taxes additionnelles sur la période de 2008 à 2016 :

En M€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taxes additionnelles	480 463	299 980	477 799	590 981	522 571	465 571	410 446	400 000	400 000

4 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est prévue pour un montant de 3 019 407 euros soit une baisse de 14,10%. Le chiffre officiel sera porté à la connaissance de la collectivité début mars.

Les collectivités devront subir de nouveau une baisse de la DGF en 2017.

En M€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dotation forfaitaire	4 263 859	4 346 161	4 317 179	4 252 284	4 255 831	4 235 691	3 995 669	3 515 370	3 019 407